© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF COMMUNITY AND SOCIAL SERVICES

2000-2001
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. John Baird

I am pleased to present the 2000-2001 Business Plan for the Ministry of Community and Social Services. This plan includes a report of our achievements for 1999-2000 and our commitments for the coming year.

Our welfare reforms have continued to make a positive difference in the lives of welfare recipients. Between 1995 and May 31, 2000, over half a million people left the province's welfare rolls. It is most encouraging that welfare recipients across Ontario are taking advantage of opportunities to move from welfare to work.

With the help of our municipal partners and community agencies, we achieved yet another millennial milestone by exceeding our 1999-2000 Ontario Works placement target. I am committed to doubling this target by 2002 because people on welfare have told us that they want more opportunities to get off the bench and back into the game.

Last year, we also sent a clear message that this government will not tolerate welfare fraud. Those convicted in court of social assistance fraud based on an offence committed in whole or in part on or after April 1, 2000 will be permanently ineligible for future benefits. This policy ensures that taxpayers' hard-earned dollars get to the needy, not the greedy.

In my first year as Minister, it was also a priority of mine to focus the Ministry's efforts on helping the most vulnerable in our society, including people with developmental disabilities and children. Over the coming year, we will continue to help people with developmental disabilities live as independently as possible in their own communities. And, we will continue our work to better protect and support children and their healthy development.

In 2000-2001, we will also build on our accomplishments by helping municipalities create even more Ontario Works placement opportunities, and by continuing to reform the system for the benefit of taxpayers and for those who are truly in need of assistance.

I look forward to continuing this important work on behalf of the government.

The Honourable John Baird
Minister of Community and Social Services

Ministry Vision

An affordable and effective system of community and social services that supports and invests in:

- families and communities, to encourage responsibility and accountability;
- adults, so they can live as independently as possible;
- a services system in which children are safe and people most in need receive support.

We will be guided by the principles of shared responsibility, accountability and fairness, as we deliver integrated and client-focused services.

Core Businesses

The Ministry of Community and Social Services has two core businesses: income and employment supports; and social and community services.

Services are provided to Ontarians who are vulnerable and in need, including adults, children and youth, and people with physical and developmental disabilities.

Income and Employment Supports

The ministry provides income and employment supports to Ontario residents who are most vulnerable and in need. This enables individuals and families to live as independently as possible within the community.

Ontario Works, the government's welfare-to-work program, provides financial and employment assistance to single people, couples with and without children, and sole support parents. Mandatory participation in Ontario Works' workfare, earnfare and learnfare activities assists people in moving as quickly as possible to a job.

The Ontario Disability Support Program provides income support for people with disabilities and ongoing employment supports for people with disabilities who want to work.

Social and Community Services

The ministry works to ensure that effective and accountable social and community services are directed to those most in need, while reinvesting in more prevention and early intervention services.

Children's Services

The ministry provides funding for child welfare, custody and rehabilitation of young offenders aged 12 to 15, family intervention services, children's community support services, children's mental health services, and child care. These services protect children from abuse and neglect; provide temporary or permanent guardianship for children separated from their families; place children for adoption; provide prevention and early intervention supports; provide counselling and treatment for children with emotional or behavioural problems and mental disorders; and provide other supports to children and youth at high risk.

Developmental Services

The ministry provides funding for a range of services and supports for children and adults with developmental disabilities. Services are delivered largely through community-based agencies that provide supports to help adults live independently, to help families care for adults and children at home, and to help people contribute to and participate in their communities. Provincially-operated facilities provide supervised living and day programs for adults with developmental disabilities who require specialized care.

Community Services

Community services focus on adults who are disadvantaged in society due to poverty, victimization or sensory impairments. The ministry provides funding for residential and non-residential community services for victims of domestic violence and their children, people with disabilities, people who are deaf, hard-of-hearing or deaf and blind, and socially disadvantaged people. These services support people to live as independently as possible in the community.

Child Care

The ministry supports parents with their child care needs in a number of ways, including fee subsidies; wage subsidies; Ontario Works child care; resource centres; supports for children with special needs; earning exemptions for child care costs through social assistance; and the Learning, Earning and Parenting (LEAP) program. In addition, the government provides funding for the Ontario Child Care Supplement for Working Families and the Workplace Child Care Tax Incentive.

Annual Report on Key Achievements for 1999 - 2000

Reforming social assistance

Since June 1995, the government has been working to restore integrity and credibility to the province's welfare system through fundamental reform. Between 1995 and May 31, 2000, more than half a million people stopped relying on welfare. Since 1995, welfare reforms have saved taxpayers more than $8 billion through initiatives such as Ontario Works, tighter eligibility criteria, and enhanced fraud control.

The Ontario Works caseload decreased by an additional 15.3 per cent in 1999-2000 and the participation rate in the program's mandatory welfare-to-work activities increased substantially.

In November 1999, a new Welfare-to-Work Action Plan was announced to increase placement opportunities in public and non-profit organizations across Ontario, as part of our plan to expand and enhance workfare, earnfare and learnfare opportunities. The $10 million Ontario Works Innovation Fund is a key element of the Welfare-to-Work Action Plan. This fund supports innovative, municipal initiatives that lead to increased placement opportunities for Ontario Works participants in their local communities.

Helping municipalities create placements for people on welfare is the Ministry's number one priority. The Ministry and its municipal partners created over 30,000 placements in 1999-2000, exceeding the province-wide target set last fall. These placements have provided opportunities for people to contribute to their communities while gaining valuable skills, work-related experience, contacts and resume references.

Ontario Works job placement expansion to the private sector through the Enhanced Job Placement initiative has been implemented across the province to provide more opportunities for people on welfare to move into the work force.

Welfare-to-work employment assistance is available province-wide to provide a range of opportunities to people on welfare to achieve self-reliance and return to work. As well, sole support parents have transferred from provincial social assistance to the municipally-delivered Ontario Works program, where they now have the opportunity to participate in employment activities and are required to do so once their youngest

child is in school.

Municipalities have met provincial requirements to begin delivering Learning, Earning and Parenting (LEAP) supports province-wide to 16- and 17-year-old parents receiving financial assistance through Ontario Works. Child care subsidies, parenting courses, post secondary bursaries and counselling supports assist teen parents with their education and help their children avoid a lifetime of welfare dependency.

Ontario Works delivery agents have been directed to provide a full range of child care supports and to ensure the integration of participation planning and child care support planning so that people can take the steps they need to achieve self-reliance and employment.

The ministry continued to implement the Ontario Disability Support Program, focusing on the new employment supports component, which provides people with disabilities who want to work with more choices and a range of supports to assist them in reaching their goal.

New social assistance business processes and technology were introduced to improve customer service, service delivery and links to delivery partners. New income reporting and verification processes were implemented to ensure that eligible clients receive the correct amount of assistance.

The ministry is pursuing the federal government to assume financial responsibility for sponsored immigrants whose federally-approved sponsors have failed to live up to their sponsorship obligations.

Through the government's initiatives to prevent fraud, abuse and misuse of the welfare system, the ministry has continued to protect the system for people who truly need help and to restore its integrity with taxpayers. A report released in January 2000 showed that in 1998-1999, assistance was reduced or terminated in approximately 16,900 cases based on the results of eligibility investigations. This has resulted in the identification of $60 million in payments that people were not entitled to receive, as well as $38 million in avoided future costs.

The government's welfare fraud initiatives include a welfare fraud hotline (1-800-394-7867), information-sharing agreements with other ministries and other jurisdictions, and the hiring of more special staff to investigate welfare fraud allegations.

Providing supports for people with disabilities to participate in community life and live as independently as possible

The ministry achieved its commitment to implement new service delivery processes for more effective administration and better customer service for people receiving financial assistance and employment services under the Ontario Disability Support Program.

In April 1999, the ministry announced $35 million in new resources for more support and services for people with developmental disabilities and their families living in the community. This funding is helping approximately 6,000 people through Special Services at Home and 5,200 people through new and enhanced community supports.

The ministry continued to focus on providing services and supports to people with developmental disabilities right in their own communities. Community living opportunities were created for 978 people with developmental disabilities in 1999-2000, the final year of a four-year community living initiative. Rideau Regional Centre, Southwestern Regional Centre and Huronia Regional Centre are the Ministry's directly-operated institutions that continue to provide services and supports to approximately 1,200 people with developmental disabilities.

Making Services Work for People is a multi-year initiative to restructure services for children and people with developmental disabilities. The ministry continued to work with communities to make the system more responsive to the people it serves. Work last year focused on creating integrated points of access at the community level where people can easily connect to the appropriate services.

The Home and Vehicle Modification Program was launched in October 1999 in partnership with the Ontario March of Dimes. This program provides funding of up to $15,000 to people with physical disabilities for modifications to their homes and vehicles that will enhance their independence. A total of nearly $2 million is available annually.

Protecting children and supporting their healthy development

In May 1999, the Ontario Legislature unanimously passed the *Child and Family Services Amendment Act*, the most significant change to Ontario's child protection laws in over a decade. On March 31, 2000, the Act became law in Ontario, providing stronger tools for the courts, professionals and front-line workers to ensure that the best interests of children always come first. The ministry also introduced new child protection standards, and monitoring and review processes, and initiated design of a comprehensive child welfare information system.

The ministry also provided additional funding of $106 million to children's aid societies in 1999-2000. This funding has been used to hire more child protection workers and cover the costs associated with the implementation of child protection reforms.

The ministry implemented the *Intercountry Adoption Act* to better protect children, birth and adoptive parents from exploitation in the international adoption process. Staff members were hired to implement requirements relating to licensing, customer service and case processing.

In co-operation with the Ministry of Health and Long-Term Care, the ministry expanded the Healthy Babies, Healthy Children program which offers new mothers a home visit by a public health nurse in the post-natal period.

Children with multiple special needs and their families benefited from $11 million in new funding announced in December 1999. This funding was allocated to improve respite care for families caring for medically fragile and technologically dependent children; to increase funding for children's treatment centres; and to facilitate the undertaking of four community projects that will determine best practices to be used across Ontario.

More Ontario Works participants and other low-income families benefited through child care fee subsidies, Ontario Works child care assistance, implementation of the Learning, Earning and Parenting (LEAP) program, and other child care-related initiatives. Assistance with child care enables parents to work, train or undertake education that will lead to a job.

The province used additional reinvestment funds from the federal-provincial-territorial National Child Benefit program to enhance the Ontario Child Care Supplement for Working Families. With these enhancements, the value of the supplement approached $215 million, providing benefits to approximately 230,000 low- and modest-income working families.

Phase 2 of the National Child Benefit was implemented July 1, 1999, providing additional supports to low-income families with children.

The ministry continued to work with the ministries of the Solicitor General and Correctional Services and Justice Canada to develop a strategy to reduce the incidence of repeat offences by young offenders.

In January 2000, the ministry initiated a tendering process to transfer the operations of the five remaining MCSS-operated facilities for young offenders (aged 12 to 15 at the time they offend) to community-based service providers.

The *Social Work and Social Service Work Act* was given Royal Assent and a Transitional Council appointed to undertake the establishment of the new College of Social Workers and Social Service Workers. More than 7,000 registrations have been received as of May 2000 and elections for the first permanent Council will take place in June 2000. The full Act will be proclaimed in August 2000. This college will set standards for social workers and social service workers, and ensure better quality service for the public.

Providing efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices, improved policy capacity and effective service system management

In 1999-2000, the ministry transferred the management of child care to the 47 designated Consolidated Municipal Services Managers (CMSMs), including 10 District Social Services Administration Boards in northern Ontario.

In March 1999, MCSS announced a number of new provincial initiatives to address homelessness. Included in the new funding was an additional $6 million for the Provincial Homelessness Initiatives Fund (PHIF), bringing the PHIF annual total to $10 million. This expanded funding was provided to municipalities in 1999-2000 for innovative projects providing direct services to homeless people or those at risk of homelessness.

The ministry conducted a needs analysis of its own policy capacity and took initial steps to strengthen its capacity to develop good public policy, including the creation of an Office of Policy and Organization Renewal with a dedicated Assistant Deputy Minister.

A Governance and Accountability Framework was developed that sets out the ministry's expectations about the way social services providers, transfer payment agencies and municipalities deliver services.

The ministry consolidated its 12 area offices into nine regional offices. This means that we will share common boundaries with the Ministry of Health and Long-Term Care as it moves to a regional structure, enabling us to identify opportunities for co-locations and for sharing administrative and support services.

Also in partnership with the Ministry of Health and Long-Term Care, in January 2000, the ministry created the new Integrated Services for Children division, which reports jointly to the two ministries to ensure integrated and co-ordinated policy development

and program planning.

The ministry successfully completed the rollover to the Year 2000. Several strategic business systems were significantly enhanced in 1999-2000 to address Y2K issues, to meet legislative requirements, and to strengthen the ministry's governance and accountability with respect to its large social services transfer payment sector.

In 1999-2000, the ministry placed special emphasis on customer service with several measures to improve service in response to telephone, correspondence and walk-in inquiries.

Key Commitments and Strategies for 2000-2001

The Ministry of Community and Social Services will build upon the significant changes it has made over the past five years. We will continue to implement reform in *what* services the ministry delivers, and in *how* these services are delivered.

We will build upon the success of social assistance reform through new initiatives to help people achieve self-reliance

The ministry will continue to build on the success of welfare-to-work reforms through:

- increasing Placement opportunities under Ontario Works, our mandatory work for welfare program;
- providing remedial training to welfare recipients who can't pass a basic language and math test;
- providing mandatory treatment for welfare recipients who are addicted to drugs; and
- providing advanced training for welfare caseworkers that focuses on putting people back to work.

In 2000-2001, the ministry will increase placements from 15 per cent to 22.5 per cent of Ontario Works participants with mandatory requirements. This will be accomplished through a number of welfare-to-work initiatives to assist municipalities in achieving their placement targets.

We are committed to providing employment supports to people with disabilities who want to work. Under the Ontario Disability Support Program, a range of supports and services are available for individuals to help them find and keep a job. Seventy per cent of individuals participating in employment supports will successfully complete their individualized employment plans this year. Employment plans help clients prepare for, obtain or maintain competitive employment.

We will continue to reform the social assistance system to

increase efficiency and protect it for those truly in need

The ministry will continue its crackdown on fraud and misuse of the social assistance system in 2000-2001. We estimate that we will be forced to reduce or terminate assistance in 10,000 to 16,000 cases by reviewing fraud referrals from all sources including information sharing, hotline and local referrals.

We will continue to implement our new zero tolerance policy, which came into effect April 1, 2000, for those caught cheating the system. Those convicted in court of social assistance fraud committed in whole or in part on or after April 1 will be permanently ineligible for future benefits. This policy is the first of its kind in Canada.

The ministry is conducting a rigorous review of social assistance files in provincial and municipal offices. In 2000-2001, we will review 100,000 social assistance cases using a new consolidated verification process to ensure that they are eligible for benefits and that their payments are accurate.

In addition, a new intake process, to be implemented in 2000-2001, will provide better customer service consistently across the province and ensure that the right people receive the right amount of income support. The new process will result in major administrative efficiencies, allowing Ontario Works staff to shift their focus from determining eligibility to helping clients return to work and achieve self-sufficiency.

The ministry is working on a strategy to increase the number of parents on social assistance who receive child support. In 2000-2001, we will increase the proportion of sole support parents who have a child support arrangement in place.

We will provide supports for people with disabilities to participate in community life and live as independently as possible

As announced in May 2000, we will provide an additional $50 million in funding this year for people with developmental disabilities and their families living in the community. This funding will address four key areas: new services and supports; historical funding pressures; safety requirements for group homes; and wage pressures.

We are committed to creating a province where citizens with developmental disabilities live healthy, productive lives in their own communities. To do this, the ministry will work to revitalize and strengthen the developmental services system in Ontario.

The focus will be on how developmental services are organized and delivered, with emphasis on a collaborative approach and inter-ministerial co-operation. We will address the needs of people with developmental disabilities and their caregivers including aging caregivers whose capacity to care for their adult children is diminishing, young adults moving from the child welfare and education systems, and young families with children with developmental disabilities living at home.

This year, we will measure the extent to which a sample of community agencies provides opportunities for enhanced quality of life for people with developmental disabilities.

We will work to better protect children and support their healthy development

The ministry is implementing a multi-year strategy to better protect children who are at risk of abuse and neglect. The major priorities for 2000-2001 are successful implementation of amendments to the *Child and Family Services Act*, full implementation of the new framework for funding children's aid societies, a major training initiative for front-line child protection workers and supervisors, and a continued strategy for foster care revitalization.

These initiatives are supported by an increased emphasis on monitoring and accountability which includes the development of a comprehensive provincial information system, and a specific strategy to track outcomes for children served by children's aid societies.

The ministry will continue its work with the Ministry of Health and Long-Term Care to deliver Healthy Babies, Healthy Children, a prevention and early intervention program for children under age six. This year, all consenting families with newborns will be screened for risk factors and offered a home visit by a public health nurse within 48 hours of their discharge from hospital. In addition, 100 per cent of births that are referred to Healthy Babies, Healthy Children will be followed up with a phone call to the parents and an offer of a home visit.

We will implement the $20 million, four-point plan announced in April 2000 to improve children's mental health services. This includes intensive child and family intervention services, mobile crisis response teams, telepsychiatry, and funding for a province-wide information system that will better identify service needs.

The province's 47 Consolidated Municipal Service Managers have assumed

responsibility for managing the delivery of child care services at the local level. The ministry will now focus on ensuring that provincial child care policies and practices support municipal management and delivery of child care services.

In 2000-2001, a total of 490,000 children will benefit from fee subsidies, Ontario Works child care assistance including the Learning, Earning and Parenting (LEAP) program, and the Ontario Child Care Supplement for Working Families.

The ministry is working to reduce the incidence of repeat offences by young offenders leaving custody and community programs. A baseline for recidivism has been developed across the correctional system and strategies have been developed to reduce the rate of recidivism.

The ministry will continue the tendering process to transfer the five remaining MCSS-operated young offender facilities to community-based service providers.

Through the Violence Against Women Prevention Initiative, MCSS is partnering with other ministries to reduce family violence. MCSS will implement the $10 million in enhanced supports announced in the Ontario Budget 2000 for programs that support women and children who have experienced domestic violence. With this funding, two new programs will help address the needs of child witnesses of domestic violence and provide transitional supports to women to help them break free from domestic violence.

We will provide efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices, improved policy capacity and effective service system management

The ministry will continue to implement: its plan to build capacity to develop longer-term policy; its Governance and Accountability Framework; its customer service initiatives; and its work with municipalities on the integration of services at the local level. The ministry will also work with municipalities on an information system that will help them manage their new child care responsibilities.

The ministry will continue to implement the Making Services Work for People initiative, focusing on monitoring and performance measures. In doing so, we will take the time to ensure that changes are positive and beneficial to those who depend on developmental disability services.

Key Performance Measures

Core Business: Income and Employment Supports

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Recipients of Ontario Works return to work and achieve self-reliance	% of people participating in welfare-to-work activities	100% of Ontario Works participants with mandatory requirements participate in workfare activities by March 2001, with placement opportunities doubling by March 2002	100% of Ontario Works participants with mandatory requirements participate in workfare activities; 22.5% of participants with mandatory requirements take advantage of a placement opportunity
	Number of people receiving social assistance (Ontario Works) is reduced	Continue to increase self-reliance by reducing welfare dependency by 4%	Ontario Works caseload is decreased by 4.4%
Social assistance goes to those who are most in need through sound business practices	Number of cases with reduced or terminated assistance due to the review of fraud referrals from all sources including information sharing, fraud hotline and local referrals	Continue to crack down on welfare fraud by reducing or terminating financial assistance in approximately 10,000 to 16,000 cases where necessary	Financial assistance is reduced or terminated in approximately 10,000 to 16,000 cases where necessary
	Increase in the % of single parents on social assistance who receive child support	Increase the proportion of single parent cases with child support orders or agreements from 45% to 55% over three years	The proportion of single parent cases with child support orders/agreements in place is increased from 45% to 47%
	Number of cases cancelled due to ineligibility, number of cases with payment adjustments as a result of a rigorous file review process supported by technology	Implement file review in all municipal delivery agents	File review is implemented in 20 remaining municipal delivery agents; 100,000 social assistance cases are reviewed
People with disabilities are supported to participate as fully as possible in community life	% of individuals participating in ODSP employment supports who complete their individualized employment plan	85% of individuals participating in ODSP employment supports successfully complete their employment plans by March 2003	70% of individuals participating in ODSP employment supports successfully complete their employment plans by March 2001

Core Business: Social and Community Services

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
People with developmental disabilities are supported to participate as fully as possible in community life	% of agencies that provide opportunities for enhanced quality of life	Identify quality of life indicators and activate assessment tool to gather province-wide baseline data in 2001-2002	Assessment tool is developed and validated. Baseline data is collected from sample of community agencies to measure extent of opportunities for enhanced quality of life
Safety and protection of children are increased	Results of monitoring key outcome indicators	Put framework in place and integrate pilot indicators into comprehensive information system by 2001-2002. Collect data province-wide in 2002.	Data is collected for a sample of children's aid societies
Outcomes for children are improved through prevention and early intervention initiatives	Number of families receiving information and support; those identified as high-risk receive home visiting services and/or are linked to other appropriate services	100% of high-risk families, assessed as eligible, offered lay home visiting service and/or linked to other appropriate services	100% of newborns are screened for risk factors and parent(s) are offered home visit by public health nurse within 48 hours of hospital discharge; 100% of births are referred to Healthy Babies, Healthy Children – parent(s) receive telephone call within 48 hours of hospital discharge and are offered home visit
Outcomes are improved for young offenders aged 12-15 at the time they offend	Reduced incidence of repeat offences by young offenders leaving custody and community programs	Reduce four-year recidivism rate by five per cent by 2000-2001 for 12- to 15-year-old young offenders, compared to baseline data of those completing dispositions in 1992-1993	Four-year recidivism rate is reduced by five per cent by 2000-2001 for 12- to 15-year-old young offenders, compared to baseline data of those completing dispositions in 1992-1993

1999 - 2000 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Community and Social Services

Operating	$7,602 million
Capital	$20 million
	6,190 staff

Core Business: Income and Employment Supports

Operating	$4,789 million
	2,075 staff

Ontario Works
Ontario Disability Support Program

Core Business: Social and Community Services

Operating	$2,774 million
Capital	$20 million
	3,840 staff

Children's Services
Child Care
Developmental Services
Community Services

Ministry Administration

Operating	$39 million
	275 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

Figures do not include Children's Secretariat.

*PSAB based

2000-2001 Ministry Approved Allocations By Core Business – Plan*

Ministry of Community and Social Services

Operating	$7,500 million
Capital	$20 million
	5,805 staff

Core Business: Income and Employment Supports

Operating	$4,616 million
	2,175 staff

Ontario Works
Ontario Disability Support Program

Core Business: Social and Community Services

Operating	$2,857 million
Capital	$20 million
	3,420 staff

Children's Services
Child Care
Developmental Services
Community Services

Ministry Administration

Operating	$27 million
	210 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

Figures do not include Children's Secretariat.

*PSAB based.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Visit our web site at http://www.gov.on.ca/CSS, e-mail us at webcss@gov.on.ca, or call our general inquiry line at 416-325-5666. You may also address your questions to one of the following:

Income and Employment Supports

Ontario Works
Marni Campbell (416) 326-6879
Fax: (416) 326-9777
E-mail: Marni.Campbell@css.gov.on.ca

Ontario Disability Support Program
Peter Amenta (416) 326-8815
Fax: (416) 326-1735
E-mail: Peter.Amenta@css.gov.on.ca

Social and Community Services

Children's Services
Cynthia Lees (416) 327-4864
Fax: (416) 325-5349
E-mail: Cynthia.Lees@css.gov.on.ca

Child Care
Glen Paskiw (416) 327-4869
Fax: (416) 325-5349
E-mail: Glen.Paskiw@css.gov.on.ca

Developmental Services
Bryan Stanish (416) 325-5826
Fax: (416) 325-5554
E-mail: Bryan.Stanish@css.gov.on.ca

Community Services
Trish Baynham (416) 327-4958
Fax: (416) 327-0570
E-mail: Trish.Baynham@css.gov.on.ca

Minister's Office

Press Secretary
Dan Miles (416) 325-5215
Fax: (416) 325-5221
E-mail: dan.miles@css.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca/

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca/

© Queen's Printer for Ontario, 2000
ISBN 0-7778-9717-2

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. John Baird

Je suis heureux de présenter le plan d'activités 2000-2001 du ministère des Services sociaux et communautaires. Ce plan comprend un rapport sur nos réalisations en 1999-2000 et nos engagements pour le prochain exercice.

Notre réforme de l'aide sociale continue d'avoir des effets positifs sur les bénéficiaires de l'aide sociale. De 1995 au 31 mai 2000, plus d'un demi-million de personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale dans la province. Il est très encourageant de constater que, partout en Ontario, un grand nombre de bénéficiaires profitent des occasions qui leur sont offertes et entrent ou retournent sur le marché du travail.

En collaboration avec nos partenaires municipaux et les organismes communautaires, nous avons franchi une autre étape importante en dépassant l'objectif de placement fixé pour 1999-2000 dans le cadre du programme Ontario au travail. Je suis déterminé à doubler cet objectif d'ici 2002, car les bénéficiaires de l'aide sociale nous ont dit qu'ils veulent qu'on leur offre un plus grand nombre d'occasions de reprendre contact avec le marché du travail.

L'an dernier, nous avons indiqué clairement que notre gouvernement ne tolérerait en aucun cas la fraude dans le système d'aide sociale. Les personnes reconnues coupables de fraude par un tribunal à la suite d'une infraction commise en totalité ou en partie le 1er avril 2000 ou après cette date seront inadmissibles à jamais à l'aide sociale. Grâce à cette politique, l'argent durement gagné des contribuables servira à venir en aide aux personnes dans le besoin et non à remplir les poches des fraudeurs.

Au cours de ma première année en tant que ministre, une de mes priorités a consisté à concentrer les efforts du ministère sur les moyens de venir en aide aux membres les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes ayant un handicap de développement et les enfants. Au cours du prochain exercice, nous continuerons d'aider les personnes ayant un handicap de développement à vivre de façon aussi autonome que possible dans leur collectivité. Nous continuerons également de mieux protéger les enfants et de favoriser leur épanouissement.

En 2000-2001, nous nous inspirerons des progrès que nous avons réalisés pour aider les municipalités à placer un nombre encore plus grand de participants au programme Ontario au travail et pour poursuivre la réforme

du système d'aide sociale afin de venir en aide aux personnes réellement dans le besoin et d'utiliser judicieusement les deniers publics.

Je serai heureux de continuer ce travail important au nom du gouvernement.

L'honorable John Baird
Ministre des Services sociaux et communautaires

Objectifs généraux du ministère

Un système de services sociaux et communautaires abordable et efficace qui apporte soutien et investissements :

- aux familles et aux collectivités, afin d'encourager la responsabilité et l'obligation redditionnelle;
- aux adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- à un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent un appui.

Nous serons guidés par les principes de la responsabilité partagée, de l'obligation de rendre compte et de la justice dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients.

Activités de base

Le ministère des Services sociaux et communautaires a deux activités de base : le soutien du revenu et le soutien à l'emploi, ainsi que les services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux Ontariens et Ontariennes qui sont vulnérables et dans le besoin, y compris les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes atteintes d'incapacité physique et de troubles du développement.

Soutien du revenu et soutien à l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et un soutien à l'emploi aux habitants et habitantes de l'Ontario qui sont les plus vulnérables et dans le besoin. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre en société de la façon la plus autonome possible.

Le programme gouvernemental de transition à l'emploi, qui s'intitule Ontario au travail, accorde une aide financière et à l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux parents seul soutien de famille. La participation obligatoire aux programmes de travail obligatoire avec et sans rémunération et de formation obligatoire qui font partie d'Ontario au travail permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se trouver un emploi dès que possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes ayant un handicap et un soutien à l'emploi à celles qui veulent travailler.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants ayant entre 12 et 15 ans, des services d'intervention auprès des familles, des services de soutien communautaire pour les enfants, des services de santé mentale pour enfants et des services de garde. Ces programmes

protègent les enfants contre les mauvais traitements et la négligence, offrent des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille, placent les enfants en adoption, dispensent des services de prévention et d'intervention précoce, fournissent des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux, et proposent d'autres services de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Services aux personnes ayant un handicap de développement
Le ministère subventionne des services et des programmes de soutien aux enfants et adultes qui ont un handicap de développement principalement par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires qui offrent un soutien pour aider les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les personnes à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. Des installations exploitées par le gouvernement provincial offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie aux adultes atteints d'un handicap de développement qui ont besoin de soins spécialisés.

Services communautaires
Les services aux adultes s'adressent aux personnes défavorisées de la société parce qu'elles sont pauvres, sont victimes de violence ou ont un handicap d'ordre sensoriel. Le ministère subventionne des services en établissement ou en milieu communautaire à l'intention des victimes de violence conjugale et de leurs enfants, des personnes handicapées, des personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles, et des personnes défavorisées sur le plan social. Ces services ont pour but de favoriser le plus possible l'autonomie au sein de la société.

Service de garde d'enfants
Le ministère offre divers programmes aux parents au titre de la garde de leurs enfants, dont les suivants : places de garde subventionnées, subventions salariales, services de garde d'enfants offerts aux participants à Ontario au travail, centres de ressources, soutien aux enfants ayant des besoins particuliers, exemptions de gains relativement aux dépenses de garde par l'entremise du système d'aide sociale, et le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS). En outre, le gouvernement finance le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et offre un incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province par une réforme fondamentale. Entre 1995 et le 31 mai 2000, plus d'un demi-million de personnes ont cessé de dépendre de l'aide sociale. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 8 milliards de dollars, grâce à des initiatives telles qu'Ontario au travail, le resserrement des critères d'admissibilité et un meilleur contrôle de la fraude.

Le nombre de dossiers d'Ontario au travail a diminué de 15,3 pour 100 de plus en 1999-2000 et le taux de participation aux activités obligatoires de retour au travail du programme a connu une forte augmentation.

En novembre 1999, un nouveau plan d'action pour l'Ontario au travail a été annoncé afin d'accroître le nombre de placements au sein d'organismes publics et sans but lucratif partout en Ontario. Ce plan s'inscrit dans le cadre de notre engagement d'étendre et d'améliorer le programme de travail obligatoire avec et sans rémunération et le programme de formation obligatoire. Un des éléments clés du Plan d'action pour l'Ontario au travail est le Fonds d'innovation pour les placements dans la collectivité, doté de 10 millions de dollars. Ce fonds subventionne les initiatives innovatrices des municipalités qui mènent à des perspectives accrues pour les participants à Ontario au travail au sein de leur collectivité.

La toute première priorité du ministère consiste à aider les municipalités à trouver des placements pour les personnes inscrites à l'aide sociale. Le ministère et ses partenaires municipaux ont créé plus de 30 000 placements en 1999-2000 et dépassé, par le fait même, l'objectif fixé l'automne dernier. Ces placements ont permis à des milliers de personnes de participer à la société tout en acquérant des compétences utiles, une expérience de travail et des références professionnelles et en se faisant connaître auprès de personnes-ressources.

Le programme de placement d'Ontario au travail a été élargi au secteur privé grâce à l'initiative de placement amélioré. Cette expansion a eu lieu

dans toute la province afin d'offrir aux bénéficiaires de l'aide sociale de meilleures chances de réintégrer le marché du travail.

L'aide à l'emploi d'Ontario au travail est disponible partout dans la province afin d'offrir une gamme de possibilités aux bénéficiaires de l'aide sociale pour les aider à atteindre l'autonomie et à retourner au travail. De même, les chefs de famille monoparentale sont passés de l'aide sociale provinciale au programme Ontario au travail, dont la prestation est assurée par les municipalités, où ils ont maintenant la possibilité de participer à des activités pour l'emploi et sont tenus de le faire lorsque leur enfant le plus jeune commence à fréquenter l'école.

Les municipalités se sont conformées à l'exigence du gouvernement provincial et ont commencé la prestation du Programme d'aide à l'apprentissage, à l'autonomie financière et à l'acquisition de compétences parentales (EXPRESS), qui soutient partout dans la province les parents âgés de 16 ou 17 ans qui reçoivent une aide financière d'Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde, des cours de compétences parentales, des bourses d'études post-secondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter à leurs enfants une vie de dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Les agents de prestation d'Ontario au travail ont reçu la consigne d'offrir une gamme complète de services de soutien à la garde d'enfants et d'intégrer la planification de la participation et la planification du soutien à la garde d'enfants afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Le ministère a continué la mise en oeuvre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en mettant l'accent sur le nouveau volet axé sur le soutien à l'emploi, qui procure aux personnes handicapées qui veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre leur objectif.

De nouveaux processus administratifs et technologiques en matière de prestation de l'aide sociale ont été introduits afin d'améliorer le service à la clientèle, la prestation des services et les liens avec les partenaires prestataires de services. De nouveaux mécanismes de déclaration et de vérification du revenu ont été mis en oeuvre afin de veiller à ce que les clients admissibles reçoivent le bon montant d'aide.

Le ministère demande toujours au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité financière des immigrants dont le parrain, agréé par le gouvernement fédéral, n'a pas respecté ses obligations.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude, le recours abusif à l'aide sociale ou son mauvais usage, le ministère a continué de protéger le système à l'intention des personnes qui ont vraiment besoin d'aide et de restaurer son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en janvier 2000 indique qu'en 1998-1999, les enquêtes sur l'admissibilité se sont soldées dans environ 16 900 cas par une baisse ou une annulation des prestations d'aide sociale. Ainsi, on a découvert que des prestations totalisant 60 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'avaient pas le droit de les recevoir et on a épargné le versement à une date ultérieure de 38 millions de dollars.

Les mesures gouvernementales de lutte à la fraude comprennent une ligne téléphonique sur l'aide sociale (1 800 394-7867), des accords sur l'échange de renseignements avec d'autres ministères et d'autres compétences, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de faire des enquêtes sur les prétendues fraudes.

Mesures de soutien permettant aux personnes handicapées de participer à la vie de leur collectivité et de vivre avec un maximum d'autonomie

Le ministère a réalisé son engagement de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de prestation des services pour une administration plus efficace et un meilleur service à la clientèle pour les bénéficiaires de l'aide financière et des services à l'emploi offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

En avril 1999, le ministère a annoncé un investissement de 35 millions de dollars dans la création de services et de mécanismes de soutien pour les personnes ayant un handicap de développement et les membres de leur famille. Ce financement aide environ 6 000 personnes par l'entremise des Services particuliers à domicile et 5 200 personnes par l'entremise de services de soutien communautaires nouveaux ou améliorés.

L'exercice 1999-2000 marque la fin d'un programme d'intégration communautaire de quatre ans, qui a permis à 978 personnes ayant un handicap de développement de vivre dans leur collectivité. Le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional Huronia sont des établissements exploités par le ministère qui continuent d'offrir des services et de l'aide à environ 1 200 personnes ayant un handicap de développement.

Pour des services au service des gens est un programme pluriannuel de restructuration des services destinés aux enfants et aux personnes ayant un handicap de développement. Le ministère a continué de travailler de concert avec les collectivités afin de mieux adapter le système aux gens qu'il dessert. Le travail de l'an dernier a porté sur la création de points d'accès intégrés au niveau communautaire, là où les gens peuvent facilement trouver les services dont ils ont besoin.

Le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules, doté d'un budget annuel de près de 2 millions de dollars, a été lancé en octobre 1999 en partenariat avec la Marche des dix sous de l'Ontario. Il offre jusqu'à 15 000 $ en aide aux personnes atteintes d'un handicap physique qui souhaitent modifier leur habitation ou leur véhicule pour accroître leur autonomie.

Protection des enfants et aide à leur épanouissement

En mai 1999, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité la *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, apportant ainsi les changements les plus importants aux lois ontariennes sur la protection de l'enfance depuis plus d'une décennie. Cette loi est entrée en vigueur le 31 mars 2000; elle munit les tribunaux, les professionnels et les travailleurs de première ligne d'outils plus puissants pour veiller à toujours donner la priorité aux intérêts des enfants. Le ministère a également institué de nouvelles normes sur la protection de l'enfance et des procédures de suivi et d'examen, en plus d'entreprendre la conception d'un système complet d'information sur le bien-être de l'enfance.

Le ministère a aussi offert des crédits supplémentaires de 106 millions de dollars aux sociétés d'aide à l'enfance en 1999-2000. Ces crédits ont servi à engager des travailleurs à la protection de l'enfance et à couvrir les frais associés à la mise en oeuvre des réformes de la protection de l'enfance.

Le ministère a mis en oeuvre la *Loi sur l'adoption internationale* pour mieux protéger les enfants, les parents biologiques et les parents adoptifs contre toute forme d'exploitation pendant le processus d'adoption internationale. On a embauché du personnel pour appliquer les dispositions relatives à l'émission de permis, au service à la clientèle et au traitement des cas.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère a étendu le Programme « Bébés en santé, enfants en santé » en offrant aux nouvelles mères une visite à domicile par une infirmière-hygiéniste au cours de la période postnatale.

Les enfants ayant des besoins particuliers multiples et leur famille ont bénéficié d'un nouvel investissement de 11 millions de dollars annoncé en décembre 1999. Cette aide financière visait l'amélioration des services de relève à l'intention des familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, la hausse du financement des centres de traitement pour enfants, et la mise en oeuvre de quatre initiatives communautaires qui ont pour but de déterminer les meilleures pratiques à utiliser partout en Ontario.

Un nombre accru de participants à Ontario au travail et de familles à faible revenu ont bénéficié de places subventionnées en service de garde d'enfants, de l'aide à la garde d'enfants offerte par Ontario au travail, de la mise en oeuvre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) et d'autres programmes relatifs à la garde d'enfants. L'aide à la garde d'enfants permet aux parents de travailler, de se recycler ou de suivre un enseignement qui les mènera à l'emploi.

La province a utilisé les fonds supplémentaires réinvestis dans le cadre du programme fédéral-provincial-territorial de Prestation nationale pour enfants pour enrichir le Supplément de revenu aux familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Avec cet enrichissement, le supplément a une valeur qui frise les 215 millions de dollars et offre des prestations à environ 230 000 familles travailleuses à revenu faible ou modeste.

La phase 2 de la Prestation nationale pour enfants a été mise en oeuvre le 1er juillet 1999. Elle offre un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu avec des enfants.

Le ministère a continué de travailler avec les ministères du Solliciteur général, des Services correctionnels et de la Justice du Canada pour élaborer une stratégie visant à réduire la récidive par les jeunes contrevenants.

En janvier 2000, le ministère a amorcé un processus d'appel d'offres pour confier l'exploitation des cinq établissements pour jeunes contrevenants de 12 à 15 ans encore exploités par le MSSC à des fournisseurs communautaires de services.

La *Loi sur le travail social et les techniques de travail social* a reçu la sanction royale et un comité de transition a été chargé d'entreprendre la mise sur pied du nouvel Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario. L'Ordre a reçu plus de 7 000 inscriptions en date de mai 2000, et l'élection des membres du premier conseil permanent

aura lieu en juin 2000. La loi dans son ensemble sera promulguée en août 2000. L'Ordre fixera des normes pour les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social et assurera au public une meilleure qualité de service.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à de saines pratiques ministérielles, une capacité améliorée dans le domaine des politiques et la gestion efficace du système de services

En 1999-2000, le ministère a transféré la gestion des services de garde aux 47 directeurs des services municipaux fusionnés (DSMF) désignés, dont 10 conseils de district d'administration des services sociaux dans le Nord de l'Ontario.

En mars 1999, le MSSC a annoncé un certain nombre de nouvelles mesures provinciales pour améliorer la situation des sans-abri. Les nouvelles subventions comprenaient 6 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds provincial pour les projets d'aide aux sans-abri (FPPAS), ce qui portait le total annuel du FPPAS à 10 millions de dollars. Ce financement accru a été mis à la disposition des municipalités en 1999-2000 pour des projets innovateurs offrant des services directs à des personnes sans abri ou qui risquent de devenir des sans-abri.

Le ministère a mené une analyse des besoins de sa propre capacité en matière de politiques gouvernementales et pris des mesures préliminaires pour renforcer cette capacité, y compris la création d'un bureau du renouvellement des politiques et de l'organisation dont a été chargé un sous-ministre adjoint.

On a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilité qui définit les attentes du ministère relativement à la manière dont les prestataires de services sociaux, les organismes bénéficiant de paiements de transfert et les municipalités fournissent leurs services.

Le ministère a consolidé ses 12 bureaux de secteur en neuf bureaux régionaux. Cela signifie que nous partagerons les mêmes délimitations territoriales que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans son passage à une structure régionale. Cela nous permettra d'identifier les possibilités d'établir des points de service communs et de partager certains services administratifs et de soutien.

Toujours en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, en janvier 2000, le ministère a créé la nouvelle division des Services intégrés pour les enfants, qui rend des comptes aux deux ministères afin d'assurer un développement de politiques et une planification de programmes intégrés et coordonnés.

Le ministère a réussi sans encombre le passage à l'an 2000. Plusieurs systèmes ministériels stratégiques ont reçu des améliorations importantes en 1999-2000 afin de répondre au défi de l'an 2000, de se conformer aux dispositions de la loi et de renforcer la gestion du ministère et sa responsabilité envers son grand secteur d'organismes de services sociaux bénéficiant de paiements de transfert.

En 1999-2000, le ministère a mis l'accent sur le service à la clientèle en prenant plusieurs mesures pour améliorer le service de réponse aux demandes par téléphone, par correspondance ou au comptoir.

Engagements et stratégies clés pour 2000-2001

Le ministère des Services sociaux et communautaires poursuivra sur la lancée des changements importants qu'il a apportés depuis cinq ans. Nous continuerons de réformer deux aspects de notre mandat : *nature* des services offerts par le ministère et *mode de prestation* de ces services.

Nous profiterons de la réussite de la réforme de l'aide sociale grâce à de nouvelles initiatives visant à aider les gens à atteindre l'autonomie

Le ministère continuera à profiter de la réussite des réformes de la transition à l'emploi :

- en augmentant les perspectives de placement prévues dans le cadre d'Ontario au travail, notre programme obligatoire de transition à l'emploi;
- en offrant de l'instruction de rattrapage aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne peuvent réussir un test linguistique et arithmétique fondamental;
- en fournissant un traitement obligatoire aux bénéficiaires de l'aide sociale qui consomment des drogues;
- en offrant une formation avancée aux employés de l'aide sociale pour les aider à remettre les gens sur le marché du travail.

En 2000-2001, le ministère prendra des mesures pour que le nombre de participants admissibles à Ontario au travail et prenant part à des placements passe de 15 à 22,5 pour 100. Pour ce faire, le ministère mettra en oeuvre des initiatives de transition à l'emploi pour aider les municipalités à atteindre leurs objectifs en matière de placements.

Nous nous engageons à offrir un soutien à l'emploi aux personnes ayant un handicap et qui veulent travailler. Une gamme de soutiens et de services sont offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour aider ces personnes à trouver et à garder un emploi. Cette année, 70 pour 100 des personnes qui bénéficient d'un soutien à

l'emploi réaliseront avec succès leur plan d'emploi personnalisé. Les plans d'emploi aident les clients à se préparer à chercher un emploi soumis à la concurrence, à l'obtenir ou à le garder.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le réserver à ceux qui en ont vraiment besoin

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2000-2001. Nous prévoyons que nous serons obligés de réduire ou d'annuler les prestations d'aide sociale dans 10 000 à 16 000 cas en évaluant les dénonciations de cas de fraude de toute source, dont des ententes d'échange de renseignements, une ligne antifraude et les dénonciations au niveau local.

Nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre politique de tolérance zéro, entrée en vigueur le 1er avril 2000, envers les personnes prises à frauder. Cette politique, la première du genre au Canada, rend toute personne condamnée pour une fraude de l'aide sociale commise en tout ou en partie le ou après le 1er avril inadmissible de façon permanente à toute prestation d'aide sociale à l'avenir.

Le ministère mène actuellement une étude rigoureuse des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux. En 2000-2001, nous étudierons 100 000 cas d'aide sociale au moyen d'un nouveau processus de vérification générale qui nous permettra de confirmer que le bénéficiaire est admissible et que le montant des prestations est adéquat.

De plus, un nouveau processus d'inscription qui sera mis en oeuvre en 2000-2001 améliorera le service à la clientèle partout dans la province et assurera la prestation aux bonnes personnes du bon montant de soutien du revenu. Ce nouveau processus offrira des avantages importants au plan de l'efficacité administrative, ce qui permettra au personnel d'Ontario au travail de passer plus de temps à aider les clients à retourner au travail et à devenir autonomes et moins de temps à évaluer leur admissibilité.

Le ministère travaille à mettre sur pied une stratégie visant à accroître le nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale qui recevront une prestation pour enfants. En 2000-2001, nous accroîtrons la proportion de chefs de famille monoparentale qui auront conclu une entente de prestation pour enfants.

Nous offrirons un soutien aux personnes handicapées pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

Comme nous l'avons annoncé en mai 2000, nous augmenterons cette année de 50 millions de dollars les fonds affectés aux services offerts aux personnes ayant un handicap de développement et qui vivent en milieu communautaire, ainsi qu'aux membres de leur famille. Ce financement sera réparti dans quatre domaines principaux : les nouveaux services et soutiens; les contraintes de financement passées; les exigences en matière de sécurité des foyers de groupe, et les contraintes salariales.

Nous nous engageons à créer une province où les citoyens ayant un handicap de développement pourront mener une vie saine et productive dans leur propre collectivité. À cette fin, le ministère s'emploiera à revitaliser et à renforcer le système ontarien de services aux personnes ayant un handicap de développement.

Nous mettrons l'accent sur la manière dont les services offerts aux personnes ayant un handicap de développement seront organisés et donnés, et sur une approche coopérative de partage des services et de collaboration interministérielle. Nous répondrons aux besoins des personnes ayant un handicap de développement et de celles qui en prennent soin, y compris les personnes âgées dont la capacité de prendre soin de leurs enfants adultes diminue, les jeunes adultes qui quittent les systèmes de la protection de la jeunesse et de l'éducation, et les jeunes familles dont un enfant atteint d'un handicap de développement vit à la maison.

Cette année, nous mesurerons la portée des interventions d'un échantillon d'organismes communautaires visant à offrir des perspectives d'amélioration de la qualité de vie aux personnes atteintes d'un handicap de développement.

Nous travaillerons à mieux protéger les enfants et à favoriser leur sain développement

Le ministère est à mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle visant à mieux protéger les enfants qui risquent de devenir victimes d'abus et de négligence. Les grandes priorités pour 2000-2001 sont la réussite de la mise en application des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance*

et à la famille, l'application complète du nouveau cadre de financement des sociétés d'aide à l'enfance, un grand programme de formation des travailleurs de première ligne et des superviseurs en protection de l'enfance, et la poursuite de la stratégie de revitalisation des placements en familles d'accueil.

Le ministère appuie ces initiatives en mettant davantage l'accent sur le suivi et la responsabilité, qui comprendra l'élaboration d'un système d'information complet au niveau provincial ainsi qu'une stratégie particulière pour le suivi des résultats des services offerts aux enfants par les sociétés d'aide à l'enfance.

Le ministère poursuivra le travail amorcé avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour offrir le programme Bébés en santé, enfants en santé, un programme de prévention et d'intervention précoce pour les enfants de moins de six ans. Cette année, toutes les familles consentantes ayant un nouveau-né subiront un dépistage des facteurs de risque et recevront la visite à domicile d'une infirmière en santé publique dans les 48 heures qui suivront le congé de la mère de l'hôpital. De plus, 100 pour 100 des naissances inscrites à Bébés en santé, enfants en santé feront l'objet d'un suivi par téléphone auprès des parents et d'une offre de visite à domicile.

Nous mettrons en oeuvre le plan en quatre volets de 20 millions de dollars annoncé en avril 2000 et visant l'amélioration des services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des équipes mobiles d'intervention d'urgence, la télépsychiatrie et le financement d'un système provincial d'information qui aidera à déterminer les besoin en matière de services.

Les 47 gestionnaires de services municipaux fusionnés ont pris en charge la gestion de la prestation des services de soins à l'enfance au niveau local. Le ministère s'emploiera maintenant à faire en sorte que les politiques et les pratiques provinciales en matière de garde d'enfants appuient la gestion et la prestation des services de garde d'enfants par les municipalités.

En 2000-2001, 490 000 enfants au total bénéficieront de subventions pour frais de garde, de l'aide à la garde d'enfants offerte par Ontario au travail, notamment dans le cadre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents, et du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Le ministère travaille à réduire le taux de récidive chez les jeunes contrevenants qui quittent un centre de détention ou un programme

communautaire. Une base de référence pour le récidivisme a été élaborée à l'échelle du système correctionnel et des stratégies ont été mises sur pied pour réduire le taux de récidive.

Le ministère poursuivra son processus d'appel d'offres pour confier l'exploitation des cinq établissements pour jeunes contrevenants de 12 à 15 ans encore exploités par le MSSC à des fournisseurs communautaires de services.

Grâce à son Initiative de prévention de la violence faite aux femmes, le ministère collabore avec d'autres ministères dans une gamme de programmes visant à réduire la violence familiale. Le MSSC ira de l'avant avec les 10 millions de dollars d'appui supplémentaire, annoncés dans le Budget 2000 de l'Ontario, pour les programmes de soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale. Grâce à cette aide financière, les deux nouveaux programmes aideront à répondre aux besoins des enfants qui sont témoins de violence familiale et offriront une aide transitoire aux femmes afin de les aider à s'échapper du cycle de la violence familiale.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles par l'entremise de pratiques ministérielles judicieuses, par l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et par une gestion efficace du système de services

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de ce qui suit : le plan de renforcement de sa capacité d'élaborer des politiques à long terme; son Cadre de gestion et de responsabilité; ses programmes de service à la clientèle, et l'intégration des services à l'échelle locale entreprise avec les municipalités. Le ministère travaillera également avec les municipalités à un système d'information qui les aidera à gérer leurs nouvelles responsabilités en matière de garde d'enfants.

Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de l'initiative Pour des services au service des gens en se concentrant sur le suivi et les mesures d'évaluation de la performance. Ce faisant, il s'assurera de vérifier que les changements sont positifs et profitent à ceux qui sont tributaires des services offerts aux personnes ayant un handicap de développement.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi

But/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les bénéficiaires d'Ontario au travail deviennent autonomes et retournent au travail.	Pourcentage de personnes qui participent à des activités de transition à l'emploi.	100 % des participants admissibles à Ontario au travail prennent part à des activités de transition à l'emploi d'ici mars 2001. Le ministère double le nombre de possibilités de placement d'ici mars 2002.	100 % des participants admissibles à Ontario au travail prennent part à des activités de transition à l'emploi. 22,5 % des participants admissibles auront une possibilité de placement.
	Réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Ontario au travail).	Continuer à augmenter l'autonomie en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide sociale de 4 %.	Le nombre des dossiers d'Ontario au travail diminue de 4,4 %.
L'aide sociale va aux personnes qui en ont le plus besoin grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.	Nombre de cas de réduction ou d'annulation de l'aide après l'étude des dénonciations de fraudes de toute source, dont des ententes d'échange de renseignements, une ligne antifraude et les dénonciations au niveau local.	Continuer de lutter contre la fraude envers l'aide sociale en réduisant ou en annulant, au besoin, l'aide financière dans environ 10 000 à 16 000 cas.	Réduire ou annuler, au besoin, l'aide financière dans environ 10 000 à 16 000 cas.
	Augmentation du pourcentage de chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale qui reçoivent la prestation pour enfants.	La proportion de chefs de famille monoparentale avec une demande ou une entente de prestation pour enfant augmentera de 45 % à 55 % sur trois ans.	La proportion de chefs de famille monoparentale avec une demande ou une entente de prestation pour enfant augmentera de 45 % à 47 %.
	Nombre de cas annulés pour cause d'inadmissibilité, nombre de cas avec ajustement de paiements à la suite d'un processus rigoureux d'examen des dossiers avec un appui technologique.	Mettre en oeuvre l'examen des dossiers chez tous les agents de prestation municipaux.	Mettre en oeuvre l'examen chez les 20 agents de prestation municipaux restants; examiner 100 000 cas d'aide sociale.
Les personnes handicapées sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage de personnes participant au soutien à l'emploi du POSPH qui dressent leur plan d'emploi personnalisé.	85 % des personnes qui participent au soutien à l'emploi du POSPH dresseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2003.	70 % des personnes qui participent au soutien à l'emploi du POSPH dresseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2001.

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Les personnes ayant un handicap de développement sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage d'organismes qui offrent des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.	Les indicateurs de la qualité de vie sont identifiés et l'outil d'évaluation est en place pour recueillir des données de base partout dans la province en 2001-2002.	Élaborer et valider l'outil d'évaluation. Recueillir des données de base à partir d'un échantillon d'organismes communautaires afin de mesurer la portée des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.
Accroître la sécurité et la protection des enfants.	Résultats des indicateurs de suivi clés.	Avoir un cadre en place et intégrer les indicateurs pilotes à un système d'information complet d'ici 2001-2002. Recueillir des données dans toute la province en 2002.	Collecte de données sur un échantillon de sociétés d'aide à l'enfance.
Amélioration des conditions de vie des enfants par la prévention et des initiatives d'intervention précoce.	Nombre de familles recevant de l'information et du soutien; celles qui sont identifiées comme des familles à risque élevé reçoivent des visites à domicile ou sont mises en contact avec d'autres services pertinents.	100 % des familles à risque élevé considérées comme des familles admissibles se voient offrir des visites à domicile ou sont mises en contact avec d'autres services pertinents.	100 % des nouveau-nés qui subissent un dépistage des facteurs de risque et leurs parents se voient offrir une visite à domicile par une infirmière en santé publique dans les 48 heures qui suivent leur congé de l'hôpital; 100 % des naissances sont renvoyées à Bébés en santé, enfants en santé; les parents recevront un appel téléphonique dans les 48 heures après leur congé de l'hôpital et se verront offrir une visite à domicile.
Amélioration des résultats pour les jeunes contrevenants de 12 à 15 ans au moment de l'infraction.	Réduction des récidives chez les jeunes contrevenants qui quittent un centre de détention ou un programme communautaire.	Réduction de 5 % d'ici 2000-2001 du taux de récidive sur quatre ans des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans par rapport aux données de référence sur ceux qui finissaient de purger leur peine en 1992-1993.	Réduction de 5 % d'ici 2000-2001 du taux de récidive sur quatre ans des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans par rapport aux données de référence sur ceux qui finissaient de purger leur peine en 1992-1993.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	7 602 millions de $
Immobilisations	20 millions de $
	6 190 employés

Activité de base : Mesures de soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 789 millions de $
	2 075 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	2 774 millions de $
Immobilisations	20 million de $
	3 840 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services communautaires

Administration du ministère	
Fonctionnement	39 millions de $
	275 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Les chiffres ne comprennent pas le Secrétariat à l'enfance.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	7 500 millions de $
Immobilisations	20 millions de $
	5 805 employés

Activité de base : Mesures de soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 616 millions de $
	2 175 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	2 857 millions de $
Immobilisations	20 million de $
	3 420 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services communautaires

Administration du ministère	
Fonctionnement	27 millions de $
	210 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Les chiffres ne comprennent pas le Secrétariat à l'enfance.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et les commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Consultez notre site Web au http://www.gov.on.ca/CSS/indexf.html, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au (416) 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes.

Soutien du revenu et de l'emploi

Ontario au travail	Marni Campbell (416) 326-6879; téléc. : (416) 326- 9777 Courriel : Marni.Campbell@css.gov.on.ca
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Peter Amenta (416) 326-8815; téléc. : (416) 326-1735 Courriel : Peter.Amenta@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires

Services à l'enfance	Cynthia Lees (416) 327-4864; téléc. : (416) 325-5349 Courriel : Cynthia.Lees@css.gov.on.ca
Services de garde d'enfants	Glen Paskiw (416) 327-4869; téléc. : (416) 325-5349 Courriel : Glen.Paskiw@css.gov.on.ca
Services aux personnes ayant un handicap de développement	Bryan Stanish (416) 325-5826; téléc. : (416) 325-5554 Courriel : Bryan.Stanish@css.gov.on.ca
Services communautaires	Trish Baynham (416) 327-4958; téléc. : (416) 327-0570 Courriel : Trish.Baynham@css.gov.on.ca

Bureau du ministre

Attaché de presse	Dan Miles (416) 325-5215; téléc. : (416) 325-5221 Courriel : dan.miles@css.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9719-9

This document is also available in English.